

Déclaration d'une convention réglementée

Information conformément aux articles L. 225-40-2 et R. 225-30-1 du Code de Commerce

17 Février 2020 – Bouygues SA a remis aujourd'hui à Alstom une lettre-accord relative à l'acquisition par Alstom de 100% de Bombardier Transport auprès de Bombardier et de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (l' "**Opération Envisagée**"). Cette lettre constitue une convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, au vu des relations que Bouygues SA entretient avec Alstom, et notamment la participation de Bouygues SA au capital d'Alstom et la présence au Conseil d'Administration de M. Olivier Bouygues et de Bouygues SA *via* son représentant permanent M. Philippe Marien.

A la suite de la décision unanime du Conseil d'administration recommandant l'Opération Envisagée au vu de l'intérêt pour Alstom et pour ses actionnaires et les parties prenantes, cette lettre prévoit le soutien de Bouygues SA à l'Opération Envisagée.

En particulier, Bouygues SA s'engage à:

- Demeurer un actionnaire de la Société et ne pas transférer, sans l'accord d'Alstom, les actions de la Société que Bouygues SA détient à la date de signature de la lettre jusqu'à la première des dates suivantes : (i) l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur les résolutions portant sur l'Opération Envisagée et (ii) le 31 octobre 2020 ;
- Voter en faveur des résolutions proposées aux actionnaires pour approuver l'Opération Envisagée ;
- Sous réserve de la conformité aux lois applicables et aux obligations incombant aux administrateurs, faire en sorte que ses représentants au Conseil d'administration votent en faveur de toute décision nécessaire à la mise en œuvre de l'Opération Envisagée.

Alstom a réitéré son accord pour coopérer et consulter Bouygues SA.

Le Conseil d'administration d'Alstom a autorisé la conclusion de cette lettre le 17 février 2020, M. Olivier Bouygues et M. Philippe Marien ne prenant part ni aux discussions ni au vote de cette décision conformément à l'article L. 225-40 du Code de Commerce. Cette dernière sera soumise à approbation de l'assemblée générale.

A propos d'Alstom

Alstom, à l'avant-garde d'une mobilité plus propre et plus intelligente, développe et commercialise des solutions intégrées qui constituent les fondements durables de l'avenir du transport. Alstom propose une gamme complète d'équipements et de services, des trains à grande vitesse, métros, tramways et e-bus aux systèmes intégrés, services sur mesure, infrastructure, signalisation et solutions de mobilité digitales. Alstom a enregistré un chiffre d'affaires de 8,1 milliards d'euros et 12,1 milliards d'euros de commandes sur l'exercice 2018/19. Basé en France, Alstom est présent dans plus de 60 pays et emploie 36 300 personnes. Ses quelque 8 900 employés en France sont détenteurs d'un savoir-faire destiné à servir les clients français et internationaux. Plus de 25 000 emplois sont générés en France auprès de ses 4 500 fournisseurs français.

Contacts

Presse :

Samuel MILLER - Tel.: +33 (1) 57 06 67 74
samuel.miller@alstomgroup.com

Coralie COLLET - Tel.: +33 (1) 57 06 18 81
coralie.collet@alstomgroup.com

Relations Investisseurs :

Julie MOREL - Tel.: +33 (6) 67 61 88 58
julie.morel@alstomgroup.com

Claire LEPELLETIER – Tel.: +33 (6) 76 64 33 06
claire.lepelletier@alstomgroup.com